

INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

- Modalités de règlements concernant la facture de restauration scolaire du 1^{er} – 2^{ème} -3^{ème} trimestre 2023-2024 soit :
 - Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Paul Eluard, soit
 - Par espèces auprès du secrétariat d'intendance du collège Paul Eluard, soit
 - En ligne (sur Internet), connectez-vous sur l'ENT, dans les applications : cliquez sur l'icône TurboSelf, vous pouvez également télécharger l'application TurboSelf sur l'AppStore si vous possédez un Iphone ou sur Googleplay si vous avez un téléphone Android Samsung ou autre, ensuite créez un compte au nom de votre enfant.

- Badge d'accès au self :
 - Pour le bon déroulement du service restauration, il est impératif que votre enfant soit en possession de son badge.
 - Tarif du badge égaré ou détérioré : 5 € - se munir d'une photo d'identité.